



Province  
de Liège

Centres PMS

## Présentation 1<sup>er</sup> juin 2016

Colloque Asbl Les Amis de Jean Boets  
L'Approche Orientante :  
état des lieux et enjeux

Communications d'expériences :

Les actions AO des CPMS de l'EPL

Joëlle Marnette  
Directrice du CPMS 1  
de Seraing  
Coordinatrice technique

## CADRE LEGAL :

**Le décret relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des centres PMS du 14 juillet 2006 implique le recentrage des actions des CPMS sur leurs missions essentielles.**

Celui-ci détermine 3 missions qui se déclinent en 8 axes d'intervention et qui fondent le programme commun dans le cadre duquel s'inscrira obligatoirement le travail de chaque CPMS.

Une des missions : « Dans une optique **d'orientation tout au long de la vie**, soutenir l'élève dans la construction positive de son **projet de vie** personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socio-professionnelle. »

# Les CPMS : Approche Orientante au sein de l'EPL au 1<sup>er</sup> degré

Nos actions s'inscrivent dans un **projet d'orientation tout au long de la vie**. Il s'agit donc d'un processus de maturation personnelle et vocationnelle.

## **Nos valeurs :**

- Soutenir l'élève acteur de ses choix
- Développer sa compétence à choisir
- Valoriser ses compétences
- Développer l'estime de soi
- Travailler les représentations, lutter contre les stéréotypes des métiers traditionnellement dévalorisés, ou liés à un genre, éveiller le sens critique
- Développer la curiosité et la réflexion

## **Nos interventions se déclinent en :**

- Actions collectives
- Entretiens individuels
- Projets tout au long de la scolarité en lien avec les équipes éducatives des écoles et des partenaires extérieurs

## **Nos objectifs :**

- La connaissance de soi
- La découverte des métiers
- La connaissance de la structure de l'enseignement et des filières, les informations sur les écoles

En fonction de la connaissance que l'élève a de lui-même, de l'émergence d'un projet, de la connaissance qu'il a de l'organisation des études, il peut se situer dans son parcours scolaire et se projeter dans une orientation.

- **Coordination des actions AO** supervisées par l'Umons
  - Mise en place des réunions d'équipes conjointes enseignement-CPMS, en vue d'améliorer l'articulation des actions
  - Création d'une commission AO des CPMS : recueil d'outils utilisés dans le cadre de l'AO
    - En construction
    - Étendu aux CPMS de l'enseignement fondamental
  
- **Projet Orient'actions** : à l'initiative des Chambres Enseignement

Le projet va permettre aux CPMS et aux écoles d'inscrire leurs actions conjointes dans une démarche orientante.

# Merci!

**Contact :** Joelle Marnette

04/330 73 80

[joelle.marnette@provincedeliege.be](mailto:joelle.marnette@provincedeliege.be)